

<http://sntrscgt.fr/spip.php?article3532>

**EN BREF N°639 :**  
**Communiqué de**  
**l'intersyndicale de l'ESR Gaza**  
**: les libertés universitaires en**  
**danger !**

Date de mise en ligne : jeudi 2 mai 2024

- PUBLICATIONS - En Bref -

---

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

---

# Communiqué de l'intersyndicale de l'ESR Gaza : les libertés universitaires en danger !

Depuis le 7 octobre, et en particulier ces dernières semaines, l'interdiction de plusieurs conférences publiques au sujet de la Palestine dans certaines universités, ainsi que la restriction de la liberté d'expression et la répression des mobilisations des étudiant-es sonnent comme une alarme extrêmement sinistre pour les libertés universitaires. L'évacuation brutale par les forces de l'ordre d'étudiant-es de Sciences Po Paris et de Sorbonne Université mobilisé-es pour la paix et en soutien au peuple palestinien ces derniers jours en sont des exemples révélateurs.

Par ailleurs, des étudiant-es ont fait l'objet de convocations par les services de lutte contre le terrorisme et des collègues universitaires ou chercheurs sont aussi traduits devant des commissions d'enquêtes ou disciplinaires internes en raison de leurs prises de position ou expressions à propos de la situation à Gaza.

Les motifs des mises en cause sont divers : « risque d'atteinte à l'ordre public », là où rien ne permet d'attester d'un tel risque, « antisémitisme » ou « apologie du terrorisme » pour qualifier des positions en défense des droits du peuple palestinien.

La volonté de mise au pas de la libre expression dans les universités et d'imposer une censure officielle est en tous les cas manifeste, en particulier à propos de la situation au Proche-Orient, singulièrement à Gaza.

Dans plusieurs cas, ces interdictions ou annulations préalables de conférences ou ces dénonciations font suite à des pressions exercées par des responsables politiques : présidents de région, parlementaires, membres de l'exécutif (président de la République inclus).

**Nos organisations dénoncent cette volonté d'imposer une opinion politique, par l'usage de la force préfectorale ou de l'intimidation. Ce n'est ni aux préfets ni aux élus territoriaux ou nationaux de définir ce qui doit être enseigné ou débattu dans les enceintes universitaires, pas plus à propos de Gaza que sur d'autres sujets.**

Face aux partisans de la censure, nos organisations syndicales demandent le respect des franchises universitaires et de la liberté académique, le respect de l'indépendance des universitaires et des chercheurs, le rétablissement des libertés d'opinion ou d'expression dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche comme partout ailleurs, l'arrêt de toutes les poursuites envers des étudiant-es ou des personnels ayant usé de ces droits dont certains sont séculaires et dont tous sont irréfragables.

Paris, le 30 avril 2024

*Signataires : Snesup-FSU, Sncs-FSU, Snasub-FSU, Snetaps-FSU, Snep-FSU, Sud Éducation, Sud Recherche, Solidaires étudiants, CGT Ferc Sup, CGT SNTRS, CGT INRAE, FO ESR, FSE, UNEF, Union Étudiante.*



En Bref n°639 du 30 avril 2024